



Le droit au logement annal et/ou viager du conjoint survivant selon le Code civil

Actualité législative publié le 11/05/2023, vu 573 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Le droit au logement annal et/ou viager du conjoint survivant : le cas des articles 763 et suivants du Code civil

Code civil, dila, légifrance :

Article 763

Modifié par Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 - art. 29 () JORF 24 juin 2006 en vigueur le 1er janvier 2007

Si, à l'époque du décès, le conjoint successible occupe effectivement, à titre d'**habitation** principale, un **logement** appartenant aux époux ou dépendant totalement de la succession, il a de plein droit, pendant une année, la jouissance gratuite de ce logement, ainsi que du mobilier, compris dans la succession, qui le garnit.

Si son habitation était assurée au moyen d'un **bail à loyer** ou d'un **logement** appartenant pour partie indivise au défunt, les loyers ou l'indemnité d'occupation lui en seront remboursés par la succession pendant l'année, au fur et à mesure de leur acquittement.

Les droits prévus au présent article sont réputés effets directs du mariage et non droits successoraux.

Le présent article est d'**ordre public**.

Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006165519/#LE

Citation d'un extrait d'analyse doctrinale :

"Cette loi [du 3 décembre 2001] a notamment institué au profit du conjoint survivant un droit de maintien, à titre gratuit, pendant une durée d'un an, dans le **logement de la famille** qui était occupé par le couple (763 C. civ.) et est titulaire, à l'expiration de ce délai, d'un droit viager d'habitation et d'usage de ce logement à titre onéreux (qui

s'impute sur la succession) sauf volonté contraire de l'époux défunt (art. 764 C. civ.).

Le conjoint survivant n'est, de la sorte, pas sans protection en cas de legs à un tiers, par son époux, de la **résidence familiale**. L'esprit de l'article 215, al. 3e est sauf."

Source :

<https://aurelienbamde.com/tag/charges-du-mariage/>

DE PLUS :

<https://www.heritage-succession.com/article-droit-au-logement-du-conjoint-survivant-peut-on-vous-mettre-a-la-porte.html>

<https://www.exprime-avocat.fr/succession-conjoint-droits-regles-et-conseils-a-connaître/>

<https://www.aurep.com/fr/article/4/actualite/1/droit-civil/723-extinction-de-l'action-de-divorce-consequences-successorales>

<https://www.simonnetavocat.fr/post/d%C3%A9c%C3%A8s-de-l-usufruitier-le-conjoint-survivant-a-t-il-un-droit-d-usage-du-logement>